

## GRILLE HONORAIRES EN VIGUEUR Au 15 décembre 2025

<b>Prix net vendeur</b>	<b>Honoraires TTC** en %</b>
<b>Jusqu'à 50 000 €</b>	<b>4000€</b>
<b>De 50 001 à 100 000 €</b>	<b>8,00%</b>
<b>De 100 001 à 150 000 €</b>	<b>7,00%</b>
<b>De 150 001 € à 200 000 €</b>	<b>6,50%</b>
<b>De 200 001 € à 250 000 €</b>	<b>5,50%</b>
<b>De 250 001 € à 300 000 €</b>	<b>5,00%</b>
<b>De 300 001 € à 350 000 €</b>	<b>4,50%</b>
<b>De 350 001 € à 400 000 €</b>	<b>4,00%</b>
<b>A partir de 400 001 €</b>	<b>3,50%</b>

Honoraires et rédactions d'actes inclus (HRAI)  
Conformément aux usages locaux et sauf conventions expresse différentes  
entre les parties(indiquées au mandat)  
la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci-dessous

### RÉMUNÉRATION A LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR

\* Montant maximum des prestations

\*\* TVA à 20%



## HONORAIRES AGENCE LOCATION Location de biens à usage exclusif d'habitation

Montant des honoraires de visite, de constitution de dossier, de rédaction de bail et d'état des lieux d'entrée :

### **Un mois de loyer hors charges**

**Pour le locataire, ces honoraires sont plafonnés à :**

- 11 € par m<sup>2</sup> de surface habitable pour la visite, la constitution de dossier, la rédaction de bail.
- 3 € par m<sup>2</sup> pour l'état des lieux d'entrée

**Pour le propriétaire bailleur, les honoraires sont de :**

- Un mois de loyer hors charges déductibles de vos revenus fonciers pour le dossier complet
- 3€ du m<sup>2</sup> pour l'établissement d'un état des lieux.
- Ces honoraires ne sont perçus qu'à l'entrée d'un nouveau locataire.

